



Montreuil, le 12 mai 2025

**À l'attention de :**

Mme Charlotte PARMENTIER-LECOQ, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap  
14, avenue Duquesne, 75007 Paris

M. Laurent MARCANGELI, ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification  
Hôtel de Rothelin-Charolais, 101, rue de Grenelle, 75007 Paris Cedex 07

Mme Catherine VAUTRIN, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles  
14, avenue Duquesne, 75007 Paris

**Copie à :**

Mme Cécile RAQUIN, directrice générale des collectivités locales (DGCL)  
M. Pascal MATHIEU, sous-directeur de la DGCL  
2, place des Saussaies, 75008 Paris

M. Philippe LAURENT, président du CSFPT, Place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08

M. Thomas AUDIGÉ, directeur de l'Inspection générale des affaires sociales  
78, rue Olivier de Serres, 75015 Paris

N/Réf. : NP/CB/PL  
N°56\_20250512

**Objet : Opposition à la suppression de l'obligation de création des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)**

Mesdames et Monsieur les Ministres,

La Fédération CGT des Services publics tient à exprimer sa vive inquiétude et sa ferme opposition à la mesure annoncée dans le cadre du « Roquelaure de la simplification », visant à supprimer l'obligation, pour les communes, de créer un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Comme l'a justement rappelé l'Union nationale des CCAS (UNCCAS), cette mesure constitue une attaque frontale contre l'un des piliers essentiels de la politique sociale de proximité. Les CCAS jouent un rôle déterminant dans l'accueil, l'accompagnement et l'accès aux droits des populations les plus fragiles. En tant que services publics de première ligne, ils incarnent une réponse concrète aux besoins sociaux spécifiques de chaque territoire.

Remettre en cause leur caractère obligatoire, c'est risquer de fragiliser une nouvelle fois l'action sociale locale, déjà mise à mal par le désengagement de l'État et les coupes budgétaires successives. C'est aussi créer une rupture d'égalité entre les citoyen·nes selon leur lieu de résidence, en ouvrant la porte à une politique sociale à la carte.

Nous dénonçons une logique purement gestionnaire, qui privilégie la réduction des structures au détriment des besoins des usager·es, des missions des agent·es public·ques et des solidarités locales.

La Fédération CGT des Services publics exige le retrait immédiat de cette mesure et appelle au renforcement du rôle et des moyens des CCAS, garant d'un service public de proximité, humain, accessible et solidaire.

Nous restons à votre disposition pour un échange sur ce sujet fondamental pour la cohésion sociale et la justice territoriale.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Monsieur les Ministres, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Fédération CGT des Services publics,  
Natacha POMMET

Secrétaire générale